

PRESENTATION

L'Association des Parents d'Elèves du Collège de Normandie

- regroupe tous les parents désireux de suivre le parcours collégien de leur enfant,
- propose une adhésion à l'APE et si besoin à une assurance scolaire (tout enfant scolarisé doit être assuré),
- aide au financement de projets pédagogiques proposés par les enseignants, l'APE ou un personnel du collège, par le biais des cotisations et d'actions menées au cours de l'année,
- permet à ses adhérents de se présenter aux élections afin de participer à la vie du collège : commissions, comités, conseils de l'établissement et parents délégués de classe.

L'APE est là pour aider autant les parents que les élèves dans leurs démarches auprès des personnels administratifs, pédagogiques et socio-éducatifs.

Pour le bien-être de nos enfants, votre avis est essentiel, chaque voix compte.
La vie du collège, c'est l'affaire de Tous.

INFORMATIONS

1. **Du 19 février au 30 avril 2015 : ouverture des inscriptions à l'APE (1000 fr) + cotisation assurance (500 fr/enf).** Le reçu ou sa copie est à coller dans le carnet de l'élève. Permanence assurée lors de la récré du matin ou de l'après-midi selon la disponibilité des membres de l'APE (voir affichage au bureau APE à coté de l'accueil).

2. **L'assemblée générale de l'APE aura lieu le JEUDI 5 MARS à 18H au collège.**

(Elle est ouverte à tous mais seuls peuvent voter et être élus les membres à jour de leur cotisation. celle-ci étant possible sur place le jour même)

Ordre du jour :

- Approbation du bilan financier et du bilan moral 2014.
- Renouvellement du bureau pour 2015.
- Constitution des listes des représentants des parents d'élèves
 - aux conseils de classe
 - au conseil d'administration, à la commission permanente et au conseil de discipline, à la commission du fond social.
 - à la commission Education à la Santé et à la Citoyenneté
 - à la commission Hygiène et Sécurité.
- Fixer la date de la réunion du calendrier de l'APE pour 2015 (mise en place des réunions et du fonctionnement, les projets ...)

En vous remerciant par avance pour votre participation à cette 1ère réunion.

L'ASSURANCE SCOLAIRE

Au collège votre enfant peut être victime ou responsable d'un accident.

L'assurance scolaire proposée par l'APE et par votre assureur, répondent aux mêmes besoins.

Cette couverture n'est juridiquement pas obligatoire pour les activités scolaires obligatoires (fixées par le programme scolaire, qui se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement). Par contre elle est obligatoire pour toutes les activités extra-scolaires facultatives (les sorties qui incluent la totalité de la pause déjeuner ou dépassant les horaires habituels de la classe, celles avec nuitée et celles organisées par le collège comme les classes de découverte, les visites de musées ...).

Toutefois une assurance scolaire est vivement recommandée par le Ministère de l'Education Nationale.

L'assurance scolaire réunie 2 types de garanties :

- une garantie responsabilité civile qui couvre les conséquences des dommages causés par votre enfant à autrui,
- une garantie individuelle accident qui couvre les dommages corporels subis par votre enfant, qu'il y ait un responsable ou non.

L'APE du collège de Normandie vous propose d'adhérer à son assurance pour 1500 fr (adhésion + assurance) pour 1 enfant. A partir de 2 enfants dans le même collège : + 500 fr par enfant supplémentaire.